Remarques portant sur le chapitre :
« incidences de la mise en œuvre de la modification simplifée n°1 sur l'environnement »
« sur les nuisances trafic/déplacements/qualité de l'air »

Les routes empruntées passent par les hameaux des Rencureaux et des Audes entraînant l'augmentation d'une dizaine de véhicules s'il s'agit d'un changement en habitation .
s'il s'agit d'un changement en équipement public le nombre de véhicules pourra varier.
Ceci est une **information très vague** pouvant laisser l'espace pour un nombre bien plus grand de véhicules .Je vous fais donc part de mon inquiétude concernant ce point.

D'autre part,de nombreux véhicules empruntent la Traverse de la fontaine notamment des véhicules de livraison de travaux ou de transport. Il serait souhaitable de préciser que la traverse sera réservée aux riverains immédiats de la traverse.
Nous avons eu le cas de car de tourisme ou de gros camion de livraison qui s'y engagent car le GPS les dirige par la Traverse de la fontaine endommageant toiture garage et grillage de clôture.

Voilà les réflexions et les inquiétudes dont je tenais à vous faire part car ce hameau être impacté par les modifications futures.

Mme Aurrand-Lions/Bonsignour
37 traverse de la Fontaine
Les rencureaux

reçu par mail le 19/12/1